

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1999-4322 du 8 juillet 1999, vous avez accepté le projet d'aménagement et la réalisation d'une première tranche de travaux pour la requalification de la place du 8 mai 1945 à Lyon 8°.

Cette réalisation comporterait :

- la reconstruction de la halle des marchés forains le long du boulevard des Etats-Unis,
- l'aménagement d'une aire centrale de 4 500 mètres carrés pouvant accueillir des cirques, des animations et des usages divers,
- l'aménagement, au sud, d'un espace minéral planté d'arbres pouvant recevoir soit le marché de produits manufacturés, soit du stationnement,
- l'aménagement d'un jardin largement végétalisé le long de la rue Arrachart.

Pour pouvoir réaliser cet aménagement, il est nécessaire d'abattre 33 platanes parmi ceux existant sur l'espace, qui seront largement remplacés par d'autres plantations prévues dans le projet (197 arbres), la ligne de platanes la plus développée située le long du boulevard des Etats-Unis étant conservée.

De plus, il serait nécessaire de démolir la halle foraine actuelle après transfert de son activité dans la nouvelle halle projetée ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-4322 en date du 8 juillet 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à mener à son terme :

a) - le dossier de demande de coupe et d'abattage des arbres concernés conformément aux procédures en vigueur,

b) - la procédure de permis de démolir de la halle existante et la procédure de permis de construire de la nouvelle halle.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,